

CORRECTION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

- Vu l'article 52 et 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'Ecole Nationale Supérieure Agronomique lance un avis rectificatif pour l'attribution provisoire relatif au projet de marché de l'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale N° : 01/ENSA/2025, portant sur : « Acquisition De paillasse Et D'équipements Scientifiques Au Profit De L'école Nationale Supérieure Agronomique A El-Harrach » réparti en quatre (04) lots :
- Lot N° 01 : Acquisition de Paillasse de Laboratoires
- Lot N° 02 : Microscopie
- Lot N° 03 : Equipements Scientifiques divers
- Lot N°04 : Equipements Pour La Mise En Place D'une Mini-Laiterie A Usage Pédagogique

Parue dans les deux journaux quotidiens Le Soir d'Algérie en date du 14/12/2025 et الخبر en date du 14/12/2025, et ce, conformément au tableau ci-dessous, attendu que l'attribution publiée dans les deux journaux a fait l'objet d'une rectification portant sur la note et les délais de livraison pour l'entreprise EURL TM LAB QUALITE

Lot N°	Entreprise	Montant en TTC	Délais de livraison Avant correction	Délais de livraison après correction	Note Avant correction	Note après correction	Observation
Lot 1	EURL TM LAB QUALITE	15 428 354,76 DA	18 jours	20 jours	84,78/100	84,37/100	l'offre la plus avantageuse sur les plans technique et financier
Lot 2	SARL SODIPLAB	13 698 328,00 DA	120 jours	120 jours	79.92/100	79.92/100	l'offre la plus avantageuse sur les plans technique et financier
Lot 3	EURL TECHNO TRANSFERT	34 986 000,00 DA	60 jours	60 jours	88.43/100	88.43/100	Infrectieux Insuffisance des crédits
Lot 4	EURL REPI TOUAHRI	25 058 200,00 DA	90 jours	90 jours	100/100	100/100	l'offre la plus avantageuse sur les plans technique et financier

Les soumissionnaires ayant participé à cet appel d'offre et intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités de se rapprocher de la direction de l'école au plus tard trois jours à compter du 1er jour de publication de cette attribution provisoire du marché.